



## **AVIS PUBLIC**

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 021**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance publique tenue le 6 février 2019, le *Règlement numéro 021, intitulé « Règlement concernant la démolition »*.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 12 février 2019

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE